

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"**Délibération N°14****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**L'an **deux mil vingt-trois**Le **Treize Février à 19 heures**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"légalement convoqué en date du 7 Février 2023 s'est réuni, à la  
Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique  
sous la présidence de**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. BRUNIAU, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON, pouvoir à Mme QUATRESSOUS

Absente :

- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la loi n°95-127 du 08 février 1995, en particulier son article 11, relative aux marchés publics et délégations de service public, prévoit que l'assemblée délibérante est amenée à débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par l'établissement intercommunal.

Il présente et commente l'état des opérations immobilières effectuées au cours de l'année 2022. Toute précision est apportée sur chacune des acquisitions et cessions inscrites sur l'état annexé à la présente.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir débattu :

- prend acte de la présentation du bilan de la politique foncière et immobilière engagée par la Communauté de Communes Pays de Lapalisse en 2022.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	19
VOTANTS :	24

**OBJET :****BILAN DES ACQUISITIONS  
ET CESSIONS FONCIÈRES  
EN 2022.**

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : **23 FEV. 2023**  
Publié ou Notifié  
le : **14 FEV. 2023**  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

**ANNEXES – État des immobilisations**

**ACQUISITIONS**

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de l'acquisition	Montant
NÉANT						

## ANNEXES – État des immobilisations

### CESSIONS

Budget annexe Lotissement Le Clos des Rosiers :

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Terrain à bâtir	Lotissement Le Clos des Rosiers 03120 Lapolisse	AI 301 de 776 m <sup>2</sup>	Communauté de Communes Pays de Lapolisse	M. DEBATISSE Didier et Mme DEBATISSE née LAURENT Delphine Domaine Chez Laurent 03120 Lapolisse	Cession en vertu d'un acte authentique établi par Maître Mayeul MEYZEN, notaire, signé le 05 avril 2022.  Délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2018.	18 515,36 € HT soit 20 952 € TTC
Terrain à bâtir	Lotissement Le Clos des Rosiers 03120 Lapolisse	AI 298 de 947 m <sup>2</sup>	Communauté de Communes Pays de Lapolisse	M. JARDIN Florian et Mme MEILHEURAT Pauline Rue Barthélémy Guillon Résidence Montplaisir Bâtiment C n°5 03120 Lapolisse	Cession en vertu d'un acte authentique établi par Maître Mayeul MEYZEN, notaire, signé le 19 avril 2022.  Délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2018.	22 595,42 € HT soit 25 569 € TTC

Budget annexe ZAE Près de la grande route :

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Parcelle de terre	Lieu-dit Près de la grande route 03120 Lapolisse	ZM 34 de 6 756 m <sup>2</sup> ZM 37 de 3 145 m <sup>2</sup>	Communauté de Communes Pays de Lapolisse	SCI Foncière Bourbonnaise 11 Avenue Reignier 03310 Nérès les Bains	Cession en vertu d'un acte authentique établi par Maître Stéphane MAUGARNY, notaire, signé le 31 janvier 2022.  Délibération des Conseils Communautaires des 15 décembre 2020 et 13 avril 2021.	99 010 € HT soit 118 327,67 € TTC

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le



ID : 003-240300491-20230213-FONCIER2022-DE

Parcelle de terrain	Lieu-dit Près de la grande route 03120 Lapalisse	ZM 33 de 6 001 m <sup>2</sup>	Communauté de Communes Pays de Lapalisse	SCI ALPI 175 A Rue du Rhône 26240 Laveyron	Cession en vertu d'un acte authentique établi par Maître Bertrand LABBE de MONTAIS, notaire, signé le 7 juillet 2022.  Délibération des Conseils Communautaires des 13 avril 2021 et 24 février 2022.	72 020,94 € HT soit 86 423,34 € TTC
---------------------	---	-------------------------------	--	--	---	---